

Questions au Feuilleton

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LA MODIFICATION DES CLAUSES DE CONTRATS

Question n° 2013—**M. Reynolds:**

1. Lorsque des modifications s'imposent dans les clauses des contrats adjugés aux fournisseurs, combien de temps faut-il pour y apporter les nouvelles modalités proposées?

2. Quel organisme est chargé de le faire?

3. A-t-on signalé des cas où l'autorité chargée de la mise au point du contrat et le contractant appliquent la modification avant qu'elle n'ait été approuvée?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnementnements et Services): 1. Le temps qu'il faut dépend surtout de la complexité de la modification en question. Les modifications très élaborées peuvent exiger des mois, tandis que les plus simples peuvent se faire en quelques jours.

2. Il incombe normalement au ministère client de faire la mise au point des contrats. Le ministère des Approvisionnementnements et Services avec les fournisseurs les modalités de l'avenant.

3. Les modifications qui occasionnent des changements de prix doivent être négociées et approuvées par un avenant. Lorsque le fournisseur s'avise, sans approbation, d'apporter des modifications, il le fait à ses propres risques.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES RABAIS SUR LES ACHATS

Question n° 2014—**M. Reynolds:**

1. Le ministère des Approvisionnementnements et Services adopte-t-il une politique uniforme en ce qui concerne l'acceptation des escomptes du comptant offerts par les fournisseurs lors de la commande de grandes quantités de marchandises?

2. Les acheteurs s'efforcent-ils de réaliser des économies substantielles lorsqu'ils achètent en grosses quantités?

3. Quelle politique est adoptée pour l'achat de pneus destinés aux nombreux véhicules utilisés par les divers ministères?

4. Quels ministères ou organismes achètent des pneus de stations-service privées et pourquoi?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnementnements et Services): 1. Oui, lorsque les modalités contractuelles prévoient un tel escompte.

2. Oui.

3. Les pneus achetés pour les nombreux véhicules utilisés par les divers ministères et organismes font l'objet d'une Offre permanente principale et nationale, dont le ministère des Approvisionnementnements et Services a négocié les modalités avec les fabricants de pneus et leurs distributeurs.

4. Tous les ministères et corporations dont le nom figure aux annexes A et B de la loi sur l'administration financière, et tous les éléments du gouvernement désignés comme ministères aux fins de cette loi peuvent, en cas d'urgence, acheter des pneus aux stations-services commerciales en utilisant simplement le Réseau national de cartes de crédit du gouvernement canadien.

[M. Goyer.]

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LE COÛT DES SERVICES D'ACHAT

Question n° 2016—**M. Reynolds:**

Peut-on fournir une comparaison du coût des traitements des acheteurs, en déterminant quel montant du salaire réel représente le coût des articles achetés pour les contrats de \$1,000 à \$100,000 en fonction du dollar dépensé en moyenne et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnementnements et Services): Il n'est pas possible de comparer le coût des traitements à la valeur des contrats adjugés dans les tranches de valeur de \$1,000 à \$100,000, le Ministère ne calculant pas les coûts de traitement des acheteurs de cette façon.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES EXCÉDENTS DE MATÉRIEL

Question n° 2021—**M. Reynolds:**

De quelles méthodes le ministère des Approvisionnementnements et Services se sert-il pour la déclaration des marchandises et fournitures excédentaires?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnementnements et Services): Les méthodes courantes pour la déclaration des excédents de matériel et de fournitures sont les suivantes: 1) déterminer que ni le ministère des Approvisionnementnements et Services ni aucun autre ministère ou organisme du gouvernement fédéral n'ont besoin des articles en question; puis 2) confier ces articles à la Corporation de disposition des biens de la Couronne qui en disposera.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LA GESTION DU STOCKAGE

Question n° 2022—**M. Reynolds:**

1. Dans quelle mesure essaie-t-on de contrebalancer les stocks et méthodes de commande de façon à minimiser les coûts et à immobiliser les capitaux?

2. Qu'est-ce qui empêche le ministère des Approvisionnementnements et Services d'accumuler des stocks?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnementnements et Services): 1. Au moyen de livraisons échelonnées et d'expédition directes de l'usine aux usagers.

2. L'intérêt facturé pour l'investissement dans les stocks est un facteur important du programme de rentabilisation du ministère.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LE PERSONNEL «EXCLU» À LA SOLDE DE L'ÉTAT

Question n° 271—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. A quel titre le personnel «exclu» est-il embauché?

2. En vertu de quel poste du budget le personnel exclu est-il rémunéré?

3. De quoi ce personnel est-il exclu?

4. Le personnel exclu est-il entièrement affecté à Ottawa ou bien l'est-il aussi parfois à d'autres régions du Canada ou à des postes outre-mer?

5. Combien de membres de ce personnel exclu émargent actuellement au budget et quelle en est la répartition a) par ministère, b) par ville ou région d'affectation?

6. Combien d'anciens candidats libéraux aux élections générales de 1972 sont présentement titulaires de postes exclus?